



Registre central des bénéficiaires économiques "RBE" : Trois mois supplémentaires

Le Luxembourg Business Register vient d'annoncer un délai supplémentaire accordé aux entités afin d'effectuer leurs démarches auprès du registre des bénéficiaires effectifs (RBE).

La date butoir pour les entités pour déposer auprès du RBE les informations pertinentes concernant leurs bénéficiaires effectifs est donc fixée au 30 novembre prochain. Le registre du commerce luxembourgeois a également confirmé que l'enregistrement sera gratuit jusqu'au 30 novembre 2019.

Quelles sont vos obligations ?

- Détermination du ou des bénéficiaires effectifs ("BE") de la société ;
- Dépôt des informations suivantes pour chaque BE : identité (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, pays de résidence, adresse précise, numéro d'identification officiel), ainsi que nature et étendue des intérêts bénéficiaires détenus ;
- Tenue d'un dossier BE au siège social de la société.

Allez-y dès à présent ! Tout défaut ou retard de dépôt sera sanctionné par des amendes allant de 1.250 à 1.250.000 euros.

Vous avez des questions ?

Steve KIEFFER
steve.kieffer@ficel.lu
40 37 27-1

Pascal ESPEN
Pascal.espen@ficel.lu
40 37 27-1

Max GALOWICH
max.galowich@ficel.lu
40 37 27-1